

**Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal
par Hydro-Québec TransÉnergie**

LE BAPE INFORME LA POPULATION

Québec, le 29 mars 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra des séances d'information sur le *Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal*, par Hydro-Québec TransÉnergie. Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE et auront lieu aux endroits suivants :

Mardi, 26 avril 2011 19 h 30	Terrebonne Secteur Lachenaie	Salle Ballroom (suite 1) Louis-Philippe Traiteur 1170, rue Lévis Terrebonne (secteur Lachenaie)
Mercredi, 27 avril 2011 19 h 30	Montréal Arrondissement Saint-Léonard	Salle Galleria Centre Leonardo Da Vinci 8370, boul. Lacordaire Montréal (arrondissement Saint-Léonard)
Jeudi, 28 avril 2011 19 h 30	Joliette	Salle Ravel Hôtel Château Joliette 450, rue St-Thomas Joliette

L'objet de ces séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 13 mai 2011.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 13 mai 2011, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque de Saint-Léonard, 8420, boul. Lacordaire, Montréal, arrondissement Saint-Léonard ;
- Bibliothèque de Lachenaie, 3060, chemin St-Charles, Terrebonne, secteur Lachenaie ;
- Bibliothèque Rina-Lasnier, 57, rue Saint-Pierre Sud, Joliette.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **13 mai 2011**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : reseauHQMtl@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

– 30 –

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication

Fiche technique jointe

LE PROJET

Plusieurs postes et lignes du réseau de transport d'Hydro-Québec au nord-est de la région métropolitaine de Montréal ne suffiraient plus à la tâche et d'autres verraient leur capacité dépassée à court terme. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité de manière optimale, Hydro-Québec TransÉnergie propose un plan regroupant plusieurs projets : les postes Bélanger et Bout-de-l'Île sur le territoire de l'Île de Montréal, les postes Lachenaie et Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie-Lanaudière dans la MRC de Joliette.

Le poste Bélanger à 315-120-25 kV serait construit sur le site de l'actuel poste Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Léonard et serait entièrement abrité. Le bâtiment de l'actuel poste Bélanger serait conservé car certains de ses équipements demeureraient fonctionnels pour le futur poste. Une ligne d'alimentation à 315 kV longue de 4 km remplacerait une section de ligne de 120 kV dans l'emprise existante.

Le poste Bout-de-l'Île à 735-315 kV serait agrandi par l'ajout d'équipements de transformation au poste existant situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'agrandissement du poste nécessiterait entre autres, le réagencement des lignes d'alimentation à 315 kV et à 120 kV dans des emprises existantes et sur de courtes distances. En revanche, quatre lignes à 120 kV devraient être démantelées entre le poste Bout-de-l'Île actuel et les pylônes situés immédiatement à l'ouest de l'avenue Armand-Chaput. Les terrains susceptibles d'être touchés par cet agrandissement appartiennent à Hydro-Québec TransÉnergie et à la Ville de Montréal.

Les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV seraient de nouveaux postes. À ces travaux de construction s'ajouteraient ceux requis par l'implantation de courts tronçons de lignes de même qu'une section de 2,5 km de long de la ligne d'alimentation à 315 kV qui traverse actuellement l'autoroute 640. Hydro-Québec TransÉnergie devra acquérir les terrains requis pour la réalisation de ces travaux.

La ligne Mauricie-Lanaudière à 315 kV aurait une longueur de 5,2 km et elle permettrait de relier l'actuel poste de Lanaudière à une ligne d'alimentation existante à 315 kV qui dessert les postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay. La ligne qui compterait 16 pylônes serait construite en grande partie dans une emprise existante appartenant à Hydro-Québec TransÉnergie.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions appréhendées seraient : les nuisances associées aux travaux de construction des postes et des lignes de même qu'au démantèlement des pylônes, à la gestion des sols contaminés, au déboisement, au remblaiement d'un milieu humide, à la modification du climat sonore et du paysage.

Afin d'atténuer les répercussions liées aux nuisances des travaux de construction et à la gestion des sols contaminés, le promoteur entend, notamment, limiter les heures de travail à la période comprise entre 7 h et 17 h du lundi au vendredi, établir des schémas de circulation des véhicules lourds, planifier une signalisation adéquate et nettoyer les voies publiques ; il entend aussi décontaminer les sols présents là où le niveau de la contamination l'exige.

Les mesures mentionnées dans l'étude d'impact concernant la perte de peuplements forestiers et de friches sont l'aménagement de nouveaux habitats fauniques et floristiques dans certaines emprises, notamment par l'ensemencement de prairies basses et hautes, la plantation d'arbres et d'arbustes, la mise en place d'abris fauniques, d'hibernacles et de nichoirs, la valorisation de la prairie humide ainsi que la création de deux étangs.

En ce qui concerne le remblaiement d'un milieu humide, le promoteur entend élaborer avec les instances municipales des plans de compensation qui seraient bonifiés, selon le cas, par divers aménagements floristiques et fauniques réalisés dans des emprises de ligne. Il serait aussi question de procéder à la transplantation d'espèces particulières présentes dans ce milieu humide dans un endroit propice à leur développement.

Afin que l'intensité sonore produite par les postes se situe entre 30dBA et 40 dBA, selon l'emplacement des secteurs, Hydro-Québec TransÉnergie assurerait la conception et l'utilisation de nouveaux équipements à bruit réduit et de l'aménagement d'enceintes acoustiques autour des transformateurs et des inductances à 735 kV.

La modification du paysage pourrait être atténuée par la plantation de conifères matures avant le début des travaux afin d'assurer leur croissance maximale avant la mise en place des nouveaux équipements. De plus, Hydro-Québec TransÉnergie démantèlerait certaines lignes existantes, préserverait des lisières boisées pour soustraire du champ de vision la présence de ses travailleurs et de leurs véhicules sur les lieux et ajouterait de nouveaux aménagements paysagers. Finalement, afin de réduire les répercussions des projets sur le plan visuel, le promoteur recouvrirait ses bâtiments de maçonnerie semblable à celle des bâtiments environnants et utiliserait, selon le cas, des pylônes tubulaires constitués de mâts plutôt que des pylônes à treillis métalliques.

Les coûts associés à l'ensemble de ces projets sont évalués à environ 624 millions de dollars et le promoteur souhaiterait amorcer ses travaux au printemps 2012.

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication